

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**  
**MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE**  
**UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)**

**PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS**  
**DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU**  
**«AGREE»**

**AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET**

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| <b>Numéro de l'Avis</b>       | : AMI n° 022/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC   |
| <b>Numéro du marché</b>       | : ZR-UCM-440088-CS-INDV   |
| <b>Financement</b>            | : Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR  |
| <b>Services de consultant</b> | : Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de Responsable de la cellule de passation des marchés publics au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et péri-urbain (ANSER en sigle). |
| <b>Date de publication</b>    | : 23 octobre 2024   |

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de responsable de la cellule de passation des marchés publics au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et péri-urbain (ANSER en sigle)** ».

Sous l'autorité directe de la Direction Générale, le Responsable de la Passation de Marchés a pour mission d'organiser et de conduire l'ensemble des activités de passation des marchés de l'ANSER. Il devra prendre en compte et appliquer les procédures édictées par la loi N°10/010 du 27 Avril 2010 relative à la passation des marchés publics et ses mesures d'application ainsi que les directives et procédures édictées par les bailleurs de fonds (Banque mondiale, Banque africaine de Développement, Banque Européenne d'Investissement et autres bailleurs de fonds).

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : [www.ucmenergie-rdc.com](http://www.ucmenergie-rdc.com). et [www.anser.gouv.cd](http://www.anser.gouv.cd).

Pour l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et Périurbain, ANSER sigle, l'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Avoir un Diplôme de niveau BAC+5 en ingénierie ou équivalent étant donné le domaine technique d'activités d'ANSER (Ingénieur) dans une Université reconnue en RDC ;
- Justifier d'une formation additionnelle en passation des marchés ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins 10 ans en passation des marchés publics ;

- Avoir une expérience professionnelle avérée minimum de dix (10) ans en passation des marchés dont au moins 5 ans en tant que Spécialiste en passation des marchés dans les projets de développement financés par des bailleurs de fonds internationaux ou dans les domaines de l'énergie ou dans une agence d'exécution de projets de grande envergure ;
- Avoir déjà travaillé sur les projets d'infrastructures de préférence dans le secteur de l'électricité depuis au moins 5 ans ;
- Justifier d'une expérience minimum de cinq (5) ans dans la gestion des projets suivant les techniques modernes est une obligation ;
- Être de nationalité congolaise de la RDC ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français, écrit et parlé, ainsi que de l'outil informatique (Word, Excel, Power Point).

Pour les candidats classés ex æquo, les atouts suivants seront considérés :

- Avoir une formation académique supérieur en management ;
- Avoir une parfaite maîtrise de l'anglais ; et
- Avoir la maîtrise des procédures des institutions financières internationales (Banque mondiale et/ou la Banque Africaine de développement).

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 du règlement de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **vendredi 08 novembre 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 022/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de responsable de la cellule de passation des marchés publics au sein de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieux Rural et péri-urbain (ANSER en sigle)**».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)  
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)  
Concession Zimbali & Gombe River  
2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif  
Commune de la Gombe  
Kinshasa**

République Démocratique du Congo  
E-mail : [procurement@ucmenergie-rdc.com](mailto:procurement@ucmenergie-rdc.com)

Jean-Pierre MUKADI KALOMBO, PMP®  
Coordonnateur